

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi tendant à conférer la naturalisation ordinaire aux sieurs Feys et Delhaes.

(Voir les N° 239, session 1850-1851, 27, session 1851-1852, 230, session 1852-1853 de la Chambre des Représentants; les N° 136, session 1850-1851, 64, session 1851-1852, 20 et 26, session 1852-1853 du Sénat.)

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

I.

Vu la demande du sieur JEAN-MARIE-EUSÈBE FEYS, professeur à l'athénée royal de Bruges, né à Rambervillers (France), le 27 décembre 1819, tendant à obtenir la naturalisation ordinaire;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1835 ont été observées;

Attendu que le pétitionnaire a justifié des conditions d'âge et de résidence exigées par l'art. 5 de ladite loi;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La naturalisation ordinaire est accordée audit sieur JEAN-MARIE-EUSÈBE FEYS.

(Le pétitionnaire est venu en Belgique en 1838 pour être employé dans le pensionnat du sieur Waitier à Namur. Il fut ensuite attaché pendant dix ans en qualité de professeur au collège de Saint-Quirin à Huy. En ce moment, il est professeur de rhétorique à l'Athénée de Bruges. Les autorités consultées, et particulièrement M. le Bourgmestre de Bruges, appuient vivement sa demande.)

La formule qui précède est applicable à la demande du sieur :

II.

PIERRE-HENRI DELHAES, préposé des douanes à Anvers, né à Guel-dre (Prusse), le 5 février 1812.

(Le père du pétitionnaire était d'Eupen qui, à l'époque de sa naissance, faisait partie du département de l'Ourthe (province de Liège). Sa mère appartenait au Limbourg cédé. Habitant Venloo en 1830, le pétitionnaire se distingua lors de la prise de cette ville. Il servit ensuite comme volontaire dans l'armée belge pendant 10 ans, sans avoir jamais encouru la moindre punition; il fut blessé à la bataille de Louvain. En récompense de ses bons et loyaux services, il obtint une place dans la douane et s'en acquitta à l'entière satisfaction de ses chefs.)

Bruxelles, le 20 mai 1853.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) N. J. A. DELFOSSE.*

*Les Secrétaires,
(Signé) A. DUMON.
L. ANSIAU.*